



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennoise

**Comment fonctionne votre
Communauté de Communes de
l'Agglomération Migennoise ?**

LES COMPÉTENCES DE LA CCAM EN 2025

Obligatoires (fixées par la loi)

- ▶ Aménagement de l'espace
- ▶ Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ▶ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ▶ Développement économique
- ▶ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

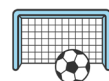


Optionnelles (choisies)

- ▶ Politique du logement et du cadre de vie (selon l'intérêt communautaire)
- ▶ Assainissement
- ▶ Conduite d'actions communautaires en matière de politique de la Ville
- ▶ Action sociale d'intérêt communautaire (création et gestion d'une maison de santé intercommunale)

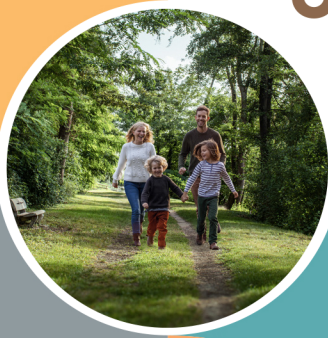
Supplémentaires (transférées à la demande des communes)

- ▶ Construction d'équipement sportifs, entretien et fonctionnement d'équipements culturels (école de musique)
 - ▶ Services à la population : Aménagement numérique, Transport public, Transport scolaire
 - ▶ Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et diagnostics d'accessibilité
 - ▶ Prise en charge des frais de fonctionnement du service de médecine scolaire,
 - ▶ Animation locale (organisation et financement du feu d'artifice du 14 juillet)
 - ▶ Revitalisation du Centre-Bourg
 - ▶ Etudes relatives au Contrat Canal et voies vertes
 - ▶ Soutien à l'Association des Centres de Loisirs du Migennois et à Office Intercommunal des Sports (OICS)
 - ▶ Eaux pluviales urbaines
- (compétences non exhaustives)



Un territoire où il fait bon vivre !

ATTRACTIVITÉ



Le Migennois s'engage dans un changement d'image en valorisant son territoire et en menant une stratégie d'attractivité économique et résidentielle. Des techniques de marketing territorial ont permis de développer une communication efficace, avec des sites internet et des réseaux sociaux qui prennent de l'ampleur et séduisent un public toujours plus large grâce à des contenus thématiques.

Des livrets ont également été produits pour accompagner les nouveaux arrivants et promouvoir le bien-vivre à la migennoise.

Zoom sur : Une soirée quiz thématique a été organisée le vendredi 16 Mai pour partager des connaissances du territoire de façon ludique et la politique d'accueil et d'accompagnement à l'installation se poursuit.
Contact de votre chargée d'accueil : bienvenue@migennois.fr




ccam.fr




migennois.fr



Le Migennois - Communauté
de Communes de
l'Agglomération Migennoise



le_migennois



Le Migennois

ÉCONOMIE

La CCAM est le 3^e pôle économique de l'Yonne avec 8 parcs d'activités. C'est un territoire structurant en termes d'emplois et d'établissements économiques dans les filières d'excellence comme l'agroalimentaire, la cartonnerie emballage, la métallurgie, l'équipement électrique et le secteur du béton.

La CCAM s'affirme comme un interlocuteur privilégié des entreprises industrielles du territoire, grâce à :

- Un accompagnement individualisé des projets de développement des entreprises du territoire ainsi que des projets d'implantation d'entreprises extérieures.
- Un club d'entreprises industrielles locales qui se réunit régulièrement pour partager sur les enjeux du secteur, s'informer et accueillir des experts sur des sujets pertinents.
- Un programme territorial de labellisation RSE visant à développer compétences des entreprises locales et à valoriser leur engagement, renforçant leur réputation et leur différenciation sur le marché.
- Participation à des salons majeurs pour promouvoir le territoire et l'industrie : SIMI, Global Industrie, Viva Technology, Salon de la Franchise.

Notre adhésion à l'Agence Économique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER) nous aide à mettre en œuvre nos actions de développement économique. L'agence a pour objectifs d'accompagner le maintien et le développement économique du territoire, ainsi que d'assurer sa promotion économique.



SANTÉ

Avec plus de 20 professionnels de santé présents, la Maison de Santé intercommunale du Migennois accueille tous types de professionnels : médecins généralistes, infirmières, sage-femme, dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, orthophoniste, psychologue...

La CCAM prospecte également pour recruter des professionnels de santé en participant à des salons et à des journées d'intégration d'internes.



PÔLE ENVIRONNEMENT

La CCAM a pour compétence la protection et mise en valeur de l'environnement, notamment l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets, ainsi que la gestion des points d'apports volontaires et de la déchèterie.

♻️ Déchets Ménagers

La CCAM compétente en la matière gère au quotidien :

- Collecte des emballages et papiers en sacs/bacs jaunes, 1 fois/2 semaines (les sacs jaunes sont distribués à l'accueil de la Mairie de votre commune de résidence). Les calendriers sont à retrouver sur <https://www.ccam.fr> dans la rubrique «Environnement».
- Collecte des ordures ménagères en bacs bordeaux ou en sacs prépayés 1 fois/semaine. Les calendriers sont à retrouver sur <https://www.ccam.fr> dans la rubrique «Environnement».
- Les biodéchets (restes de repas, épluchures...). La CCAM met à disposition des habitants vivant en pavillon avec jardin des composteurs en bois d'environ 300L. Pour les personnes vivant en immeuble, des composteurs partagés sont à retrouver à Migennes, Cheny et Bonnard.
- Diffusion d'un guide du tri. À retrouver sur <https://www.ccam.fr> dans la rubrique «Environnement».
- Aménagement et gestion de la déchèterie avec la création de nouvelles filières (menuiseries et plâtre). Horaires à retrouver sur : <https://www.ccam.fr>/environnement dans la rubrique «Environnement».
- Le tri du verre et des habits-chaussures-maroquineries avec les Points d'Apport Volontaire à retrouver dans les communes. La liste est à retrouver sur <https://www.ccam.fr> dans la rubrique «Environnement».



Assainissement

La CCAM est en charge de l'exploitation et de l'entretien des réseaux d'assainissement collectif des 8 communes. Il s'agit de collecter, de traiter les eaux usées et de les restituer les plus dépolluées possibles dans le milieu naturel après traitement par notre station d'épuration.

Le saviez-vous ?

Bannissons l'idée du terme historique « tout à l'égout » : **non, tout ne va plus à l'égout !**

- ▶ Seuls les sanitaires, douches, machine à laver le linge, eaux de vaisselle et les eaux d'activités qui s'y apparentent peuvent être rejetés au collecteur des eaux usées. En effet, en bout des « tuyaux », **dans le Migennois** comme ailleurs, se trouve une **station d'épuration qui fonctionne avec des bactéries** qui n'ont pas la capacité de dégrader les autres polluants ou, pire, qui peuvent être empoisonnées par les autres polluants, entraînant une pollution de la rivière Yonne !
- ▶ Lingettes, couches, protections périodiques, préservatifs, serpillières et autres déchets solides ne doivent pas être jetés dans la cuvette des WC ! **Ils doivent être jetés avec les ordures ménagères.**

Rappel :

- ▶ Les produits chimiques de la maison servant au bricolage, au jardinage, à la mécanique... **doivent être déposés en déchèterie où des filières spécifiques de collecte** sont prévues pour envoi en traitement en usines dédiées
 - ▶ Les médicaments périmés ou en surplus doivent être **rapportés en pharmacie.**



Terrains de Padel



Piscine

SPORT

La CCAM a dynamisé la pratique sportive sur le territoire en soutenant les associations et en mettant en place des actions à la hauteur de ces installations. Son **offre de service est de qualité et reconnue par les fédérations**. Le responsable sports travaille à redynamiser le sport sur l'intercommunalité en structurant la gestion des installations et en proposant des **actions innovantes avec les associations et partenaires**.

En termes de travaux, de nombreux projets sont en cours ou vont se concrétiser :

- ▶ La construction de deux terrains de padel au stade Lucien Masson
- ▶ L'agrandissement de la piscine avec un espace ludique pour les enfants
- ▶ La construction d'une piste d'athlétisme en synthétique au Pot Levé
- ▶ L'agrandissement de la salle des sports avec la construction d'un **nouveau gymnase** de taille équivalente, haute qualité environnementale



Piste d'athlétisme



Salle des Sports



www.ccam.fr



www.migennois.fr

ccam

1 Bis Rue des Écoles, 89400 Migennes

03 86 92 66 85

ccam@migennois.fr

Ouvert du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h